

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-1338
OBJET	Inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil l'avis de proposition déposé par le conseiller Claude Larochelle	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) :		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le conseiller Claude Larochelle a déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 mars 2024, un avis de proposition afin: que le comité exécutif mandate la Direction générale d'assurer la création d'un comité plénier permanent qui permettra aux élus de se rencontrer mensuellement afin de délibérer sur les nombreux enjeux auxquels la Ville de Laval est confrontée.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU CONSIDÉRANT QUE, face à une série de défis majeurs, incluant les nombreuses démissions d'élus municipaux et un climat politique parfois tendu, une discussion collective est nécessaire; CONSIDÉRANT QUE le but d'un comité plénier est de permettre à tous les membres qui le désirent d'intervenir sur une question à l'étude et qu'il offre une occasion de discuter dans un contexte où les règles de procédures ordinaires sont suspendues; CONSIDÉRANT QUE pour améliorer le climat, ainsi que la collaboration et la transparence entre les élus, nous devons être capables de discuter dans un contexte collaboratif; CONSIDÉRANT QUE pour favoriser un dialogue constructif, ouvert et respectueux avec la population et dans les conseils municipaux, Laval gagnerait à établir des comités pléniers; CONSIDÉRANT QUE d'autres grandes villes québécoises, notamment Québec, Gatineau et Sherbrooke ont des comités pléniers publics; CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de comité plénier permanent pour discuter entre élus des enjeux importants auxquels fait face Laval; il est proposé par le conseiller Claude Larochelle: que le comité exécutif mandate la Direction générale d'assurer la création d'un comité plénier permanent qui permettra aux élus de se rencontrer mensuellement afin de délibérer sur les nombreux enjeux auxquels la Ville de Laval est confrontée.		